

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire.

Date de convocation : le 25 septembre 2023

Date d'affichage en mairie : le 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, GAZE, BRETIN, CHAPDELAINE, AUVINET, POIRIER

MM. AUVINET, AUGEREAU, GATE, PESLERBE, FONTENIT, MAUDET, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

ABSENTE excusée : MME CORMERAIS.

M. Steve FONTENIT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 7 septembre a été transmis à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier n'apportant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

- **Divers** : point sur :
 - Le Lotissement des jardins.
 - Le règlement pour la vente des parcelles.
 - Le Réaménagement du restaurant scolaire.
 - La Fête de la musique 2024.

Le Lotissement des jardins.

Point sur l'avancement des travaux : le jeudi 5 octobre ont été actés les travaux de l'entreprise Alain TP, la voirie primaire est terminée :

AVANCEMENT

- ☐ **ALAIN TP**
 - = Nettoyage des parcelles réalisé
 - = Assainissement EU : 100%
 - = Assainissement EP : 100%
 - = Terrassement et empierrement primaire : 100%
 - = Massifs drainant et noues : 100%

PLANIFICATION

- ☐ **ALAIN TP**
 - = Elle réalisera les travaux de finitions voirie 1^{ère} phase, compris ITV en semaine 44 pour 1 semaine.
- ☐ **GEOUEST / VENDEE EAU / MIGNE TP**
 - = L'entreprise commencera ses travaux en semaine 41 pour 1 semaine
- ☐ **GEOUEST / SYDEV / GT**
 - = L'entreprise commencera ses travaux en semaine 43 pour 1 semaine

A voir avant la voirie définitive pour prévoir une antenne pour les eaux usées, eaux potable et pluviale pour le futur projet, demander au géomètre une simulation des coûts.

Le règlement pour la vente des parcelles.

Les travaux avancent, les parcelles seront bientôt prêtes à être mises en vente 1^{er} critère uniquement les projets d'habitation principale.

- Élaborer un règlement de vente, un cahier des charges, veiller à bien informer les futurs acquéreurs qu'ils doivent entretenir la noue.
- Définir un prix de vente, en tenant compte des dépenses engagées pour la création du lotissement : La liste des dépenses reste à affiner en fin de chantier.

Le Réaménagement du restaurant scolaire.

Échange sur :

- Le club des aînés pendant et après la période des travaux.
- Le futur mobilier, le revêtement de sol, le rangement....
- La location de la vaisselle.

La Fête de la musique du 14 juin 2024

Échange sur :

- La gestion, la restauration, montage et démontage .
- Bien prévoir les besoins établir un cahier des charges :
 - Répertorier les tâches : mise en place, tenue du bar, restauration, montage, démontage...
 - Le matériel.
 - Définir Le nombre de personne nécessaire
 - Définir les postes : Qui fait quoi ?
- Pour les groupes : à voir chanteuse du mariage....
Quelques pistes....

Liste des délégations				
Date	réf	Objet	Tiers	Montant HT
31/08/2023		Contrôle sur eau propre légionelles	SOLUBIO	326,00€
07/09/2023		BD La Vendée	Edition Aigne	176,00€ TTC
12/09/2023		Peinture Foot	SIMAB	726,00€
14/09/2023		Filet Badminton	Intersport	284,00€
14/09/2023		Epicéa Noël	Pépinière Gréau	145,60€
3/10/2023		Nettoyage vitres Mairie Périscolaire Restaurant scolaire	Nettoyage Racaud	362,00€ 196,00€ 91,00€
3/10/2023		Bulletin Municipal	ICI	2 330,00€
3/10/2023		Chemin des Gâts Location d'engin	VLOK	1 341,36€
3/10/2023		Chemin des Gâts Commande de matériaux	BIGMAT	1729,00€
4/10/2023		Commande fournitures des salles	Deslandes	361,84 €
4/10/2023		Vitre abri bus	SOLUVERRE	495,92 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30

Le Maire
Alain LANDREAU



La Secrétaire de Séance
Steve FONTENIT

